



PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée: QPS Evaluation Services, Inc.

Nom de la personne-ressource : Nick Maalouf

Adresse : 81 Kelfield Street, Unit 8
Toronto, ON M9W 5A3

Téléphone : +1 416 241 8857

Télécopieur : +1 416 241 0682

Site Web : <http://www.qps.ca>

Courriel : nmaalouf@qps.ca

Numéro d'accréditation :	06005
Date de la première accréditation :	2004-11-29
Date de la réaccréditation :	2017-04-12
Date d'expiration de l'accréditation :	2020-11-29
Normes d'accréditation :	ISO/IEC 17020:2012 Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection
Sous-programmes d'accréditation :	SPE-1000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale SPE-3000 Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale



Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale selon SPE-1000

Étiquettes d'inspection



Note : Les étiquettes présentées ci-dessus sont conformes à CSA-SPE-1000 et sont valides en date du 1^{er} avril 2010.

Portée d'accréditation :

Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur l'appareillage et les systèmes électriques selon ce qui est stipulé :

dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale de l'appareillage électrique, à l'exclusion des produits suivants :

- a) fils et câbles;
- b) dispositifs de câblage;
- c) appareillage pour emplacement dangereux;
- d) appareillage et systèmes électromédicaux;
- e) composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteries;
- f) appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV;
- g) monte-personne, ascenseurs et monte-charge, aides à monter et autres semblables (à l'exception des panneaux de commande); et
- h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone).

* L'inspection spéciale/évaluation à pied d'œuvre s'applique uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité, Première partie.

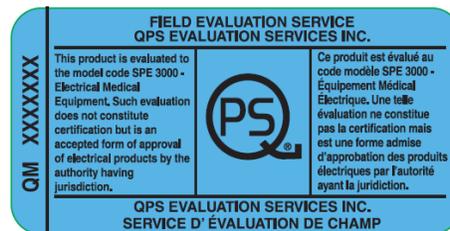


Tout produit inspecté selon CSA SPE-1000 avant le 1er avril 2010 a été étiqueté conformément à CSA SPE-1000-99 comme suit :



Évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale selon SPE-3000

Étiquette d'inspection



Portée d'accréditation :

Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et apposition d'étiquettes d'approbation sur les appareils électromédicaux (AEM) et les systèmes électromédicaux (SEM)⁺ selon ce qui est stipulé :

dans le domaine d'application du code modèle CSA SPE-3000 pour l'évaluation à pied d'œuvre/inspection spéciale de l'appareillage et des systèmes électromédicaux, à l'exclusion pour l'instant des catégories de produits suivantes :

- appareils cosmétiques et hygiéniques;
- appareils et systèmes à rayonnement X;
- appareils d'IRM et de tomodensitométrie; et
- appareils à laser.

⁺Pour les définitions d'appareil électromédical (AEM) et de système électromédical (SEM), se reporter à la section 3 Définitions du SPE-3000-15.